

COMMUNE DE

TORSACAR Prefecture

016-211603824-20250120-D20253510-DE
Recu le 30/01/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

délibération :
D_2025_35_10

L' an deux mille vingt cinq, le lundi 20 janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil à la Mairie de TORSAC, sous la présidence de BREARD Catherine, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 15

Date de convocation du : 14 Janvier 2025

Présents : 12

Présents : BREARD Catherine, SAUMON Didier, BENETEAU Laurent, VARAS-DIARRA Catherine, BOUCQ Bernard, TARDY Marie-Line, SURGET Chantal, GUILBAUD Francis, PERONNAUD Thierry, JORAT David, DEPIT NAUZIN Caroline, HENRI Audrey

Votants : 14

Pouvoirs :

GREGOIRE Hervé a donné pouvoir à TARDY Marie-Line
LABUSSIÈRE Patricia a donné pouvoir à BOUCQ Bernard

**Objet : Solidarité avec la
population de Mayotte**

Absent(s) : BRISSEAUD Philippe, GREGOIRE Hervé, LABUSSIÈRE Patricia

Secrétaire de Séance : Didier SAUMON

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,
Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :
 - . Don d'un montant de 1 000 €
 - . à la Protection civile - FNPC Tour Essor 14 rue Scandicci 93500 PANTIN
- autorise Madame le Maire ou à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le Maire,
Catherine BREARD

Emis le 20/01/2025, transmis en préfecture et rendu
exécutoire le **30 JAN. 2025**
Affiché le.....

